



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

électronique

Question au Gouvernement n° 618

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. François Brottes.

M. François Brottes. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, ou à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie.

Le groupe franco-italien SGS-Thomson vient d'annoncer sa décision de créer une nouvelle unité de recherche et de production de semi-conducteurs sur le site de Crolles, dans l'Isère, dans la région grenobloise, et plus précisément au coeur de la très belle vallée du Grésivaudan.

Cette opération européenne, baptisée Crolles 2, dont l'annonce intervient symboliquement quelques jours après le lancement de l'euro, va créer plus d'un millier d'emplois dans le secteur de la micro-électronique.

L'implication de l'Etat aux côtés des collectivités territoriales dans la réussite de ce projet en gestation depuis plusieurs mois autorise, me semble-t-il, clairement le Gouvernement à nous dire quelles sont les perspectives qu'une telle décision ouvre pour la recherche et l'industrie de notre pays. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie.

M. Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie. Monsieur le député, le Gouvernement se félicite avec vous que le projet SGS-Thomson, dit Crolles 2, ait pu enfin aboutir, après plusieurs mois de négociations.

Crolles 2, nouvelle unité de recherche et développement fondée sur la création d'une ligne pilote dite de 300 millimètres, vient s'ajouter au pôle d'excellence de Crolles 1, qui emploie 1 500 chercheurs et compte parmi les plus importants du secteur européen de la micro-électronique.

Crolles 2 unira les efforts de SGS-Thomson, du CNET - centre de France Télécom - et du LETI, le laboratoire de recherche du CEA. Avec Crolles 2, 2,7 milliards seront investis dans votre région et 600 chercheurs s'ajouteront aux 1 500 déjà présents sur une ligne industrielle stratégique du fait du type des produits élaborés et garante de notre indépendance économique, car les composants sont un élément déterminant pour l'existence d'une industrie micro-électronique française et européenne.

La coopération entre les différentes collectivités locales et l'Etat a été très importante et explique en grande partie le succès de cette réalisation industrielle. Le syndicat intercommunal du pôle urbain, que vous présidez, monsieur Brottes, la ville de Crolles, le département de l'Isère et plusieurs membres de cette assemblée - vous-même, M. Destot et M. Migaud - y ont participé.

Par ailleurs, le Gouvernement a pesé sur deux points essentiels de la réalisation de cet équipement. Tout d'abord, il a permis sa localisation en France, ce qui n'était pas assuré au départ puisqu'il était seulement prévu qu'il se situerait en Europe. L'implantation en France a été obtenue grâce à l'action résolue du Gouvernement. Ensuite, le Gouvernement a apporté un soutien majeur à ce projet extrêmement important pour les vingt ans qui viennent pour la technologie, la recherche et le développement français. Les aides accordées dans le cadre du soutien à la recherche et au développement en fonction du projet spécifique de SGS-Thomson seront importantes. Elles seront accordées dans le cadre des règles communautaires normales, usuelles en la matière. Nous sommes très heureux aujourd'hui, mesdames, messieurs les députés, de fêter un nouveau succès industriel français et européen puisque l'entreprise SGS-Thomson rassemble les efforts des Français et des Italiens. Ce succès manifeste une fois de plus une avancée décisive dans le domaine de la micro-électronique au service de l'emploi. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Données clés

Auteur : [M. François Brottes](#)

Circonscription : Isère (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 618

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mai 1998, page 3734

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 14 mai 1998